

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## COMPO BIO ENGRAIS LIQUIDE AGRUMES

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 15.09.2025           |
| 12.1    | 09.07.2026        | C5069             | Date de la première version publiée: 15.09.2025 |

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

|                 |   |                                   |
|-----------------|---|-----------------------------------|
| Nom commercial  | : | COMPO BIO ENGRAIS LIQUIDE AGRUMES |
| Code du produit | : | 000000002224522004                |

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                                        |   |                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Utilisation de la substance/du mélange | : | Ménages privés (=public général=consommateurs)<br>Engrais                                                                                                                |
| Restrictions d'emploi recommandées     | : | À n'utiliser qu'en cas de besoin reconnu. Ne pas dépasser les doses adéquates., Utilisations déconseillées : toute utilisation non conforme à la destination du produit. |

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

|                                                  |   |                                                              |
|--------------------------------------------------|---|--------------------------------------------------------------|
| Société                                          | : | COMPO Benelux nv<br>Venecolaan 56<br>9880 Aalter<br>Belgique |
| Téléphone                                        | : | +32 (0)9 311 00 00                                           |
| Adresse e-mail de la personne responsable de FDS | : | compo@compo.be                                               |

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service technique aux consommateurs  
Téléphone: +32 (0)9 311 00 14

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## COMPO BIO ENGRAIS LIQUIDE AGRUMES

|                 |                                 |                            |                                                                                             |
|-----------------|---------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Version<br>12.1 | Date de révision:<br>09.07.2026 | Numéro de la FDS:<br>C5069 | Date de dernière parution: 15.09.2025<br>Date de la première version publiée:<br>15.09.2025 |
|-----------------|---------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

|                                 |                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| En cas d'inhalation             | : Amener la victime à l'air libre.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.                                                                                                                             |
| En cas de contact avec la peau  | : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.                                                                                                               |
| En cas de contact avec les yeux | : Enlever les lentilles de contact.<br>Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.<br>Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion              | : Ne PAS faire vomir.<br>Se rincer la bouche à l'eau.<br>Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.                                              |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## COMPO BIO ENGRAIS LIQUIDE AGRUMES

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 15.09.2025           |
| 12.1    | 09.07.2026        | C5069             | Date de la première version publiée: 15.09.2025 |

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Pulvérisateur d'eau  
Mousse  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.  
La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de soufre

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## COMPO BIO ENGRAIS LIQUIDE AGRUMES

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 15.09.2025           |
| 12.1    | 09.07.2026        | C5069             | Date de la première version publiée: 15.09.2025 |

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Ventiler la zone.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.  
Les zones de danger doivent être délimitées et signalées en utilisant les signaux d'avertissement et de sécurité appropriés.  
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.  
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire.  
Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.  
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## COMPO BIO ENGRAIS LIQUIDE AGRUMES

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 15.09.2025           |
| 12.1    | 09.07.2026        | C5069             | Date de la première version publiée: 15.09.2025 |

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

|                                                              |   |                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : | Conserver hors de portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. |
| Précautions pour le stockage en commun                       | : | Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.                                 |
| Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510)                    | : | 12, Substances liquides non combustibles                                                                                                                |
| Température de stockage recommandée                          | : | 5 - 30 °C                                                                                                                                               |

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

|                                |   |                                                                            |
|--------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------|
| Utilisation(s) particulière(s) | : | Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant. |
|--------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------|

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Pas de précautions spéciales requises.

#### Équipement de protection individuelle

|                                   |   |                                                                                                                          |
|-----------------------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection des yeux/du visage     | : | inutile dans les conditions normales d'utilisation<br>Éviter le contact avec les yeux.                                   |
| Protection des mains              | : | inutile dans les conditions normales d'utilisation<br>Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. |
| Protection de la peau et du corps | : | Vêtements de protection à manches longues                                                                                |
| Protection respiratoire           | : | non requis                                                                                                               |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## COMPO BIO ENGRAIS LIQUIDE AGRUMES

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 15.09.2025           |
| 12.1    | 09.07.2026        | C5069             | Date de la première version publiée: 15.09.2025 |

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Mesures de protection : Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eau : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : brun, noir

Odeur : caractéristique

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible non déterminé

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible non déterminé

Point d'éclair : Donnée non disponible, non déterminé

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible non déterminé

Température de décomposition : Donnée non disponible Non applicable

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## COMPO BIO ENGRAIS LIQUIDE AGRUMES

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 15.09.2025           |
| 12.1    | 09.07.2026        | C5069             | Date de la première version publiée: 15.09.2025 |

|                                       |                                         |
|---------------------------------------|-----------------------------------------|
|                                       | selon les prescriptions.                |
| pH                                    | : Donnée non disponible non déterminé   |
| Viscosité                             |                                         |
| Viscosité, cinématique                | : Donnée non disponible non déterminé   |
| Solubilité(s)                         |                                         |
| Hydrosolubilité                       | : soluble                               |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible Non applicable  |
| Pression de vapeur                    | : Donnée non disponible non déterminé   |
| Densité relative                      | : 1,2 - 1,3                             |
| Densité de vapeur relative            | : Donnée non disponible non déterminé   |
| Caractéristiques de la particule      |                                         |
| Taille des particules                 | : Donnée non disponible, Non applicable |

### 9.2 Autres informations

Inflammabilité (liquides) : Ne brûle pas

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## COMPO BIO ENGRAIS LIQUIDE AGRUMES

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 15.09.2025           |
| 12.1    | 09.07.2026        | C5069             | Date de la première version publiée: 15.09.2025 |

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Remarques : Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Produit:

Remarques : Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Produit:

Remarques : Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

##### Produit:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## COMPO BIO ENGRAIS LIQUIDE AGRUMES

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 15.09.2025           |
| 12.1    | 09.07.2026        | C5069             | Date de la première version publiée: 15.09.2025 |

---

### Cancérogénicité

#### Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

### Toxicité pour la reproduction

#### Produit:

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la re-  
- Evaluation production

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Produit:

Remarques : Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Produit:

Remarques : Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

### Toxicité par aspiration

#### Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## COMPO BIO ENGRAIS LIQUIDE AGRUMES

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 15.09.2025           |
| 12.1    | 09.07.2026        | C5069             | Date de la première version publiée: 15.09.2025 |

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

##### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## COMPO BIO ENGRAIS LIQUIDE AGRUMES

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 15.09.2025           |
| 12.1    | 09.07.2026        | C5069             | Date de la première version publiée: 15.09.2025 |

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

|                       |                                                                                                                                       |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit               | : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.<br>Éliminer le produit dans une déchetterie ou par un organisme agréé. |
| Emballages contaminés | : Ne pas réutiliser des récipients vides.<br>Éliminer le récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé.                    |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

|      |                                                         |
|------|---------------------------------------------------------|
| ADN  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

|      |                                                         |
|------|---------------------------------------------------------|
| ADN  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|      |                                                         |
|------|---------------------------------------------------------|
| ADN  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

### 14.4 Groupe d'emballage

|     |                                                         |
|-----|---------------------------------------------------------|
| ADN | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## COMPO BIO ENGRAIS LIQUIDE AGRUMES

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 15.09.2025           |
| 12.1    | 09.07.2026        | C5069             | Date de la première version publiée: 15.09.2025 |

**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA (Cargo)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA (Passager)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## COMPO BIO ENGRAIS LIQUIDE AGRUMES

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 15.09.2025           |
| 12.1    | 09.07.2026        | C5069             | Date de la première version publiée: 15.09.2025 |

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Voir les rubriques: 4, 5, 6, 7, 8, 10 et 13.

Sources des principales données utilisées pour l'éta- : L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## COMPO BIO ENGRAIS LIQUIDE AGRUMES

|         |                   |                   |                                                    |
|---------|-------------------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 15.09.2025              |
| 12.1    | 09.07.2026        | C5069             | Date de la première version publiée:<br>15.09.2025 |

---

blissement de la fiche de  
données de sécurité

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR